L'ANSM ouvre un appel à projets pour financer des recherches scientifiques sur la sécurité d'emploi des produits de santé, indépendamment de l'industrie. Ces recherches doivent permettre d'améliorer les connaissances sur le mésusage des médicaments et des dispositifs médicaux. L'appel à projets s'adresse exclusivement aux chercheurs des organismes publics de recherche[1] , des organismes de recherche privés à but non lucratif et des établissements de santé. La date limite de soumission des dossiers par voie électronique est fixée au 4 mars 2016, pour un démarrage des projets début 2017.

Pour la cinquième année consécutive, l'ANSM financera en 2016 des projets de recherche qui apporteront de nouvelles connaissances sur le **bon usage et le mésusage des médicaments et des dispositifs médicaux** . Les projets soumis doivent donc viser :

- l'identification et l'évaluation (prévalence, facteurs associés) des situations non conformes au bon usage : prescriptions par les professionnels non conformes, erreurs des patients dans la prise des médicaments ou dans l'utilisation des dispositifs médicaux, automédication (médicaments soumis et non soumis à prescription obligatoire), abus, usages détournés ;
- le développement, à la mise au point, à la validation et à l'utilisation de systèmes et d'outils permettant de détecter et d'identifier au plus tôt les situations de mésusage ;
- la conception et l'évaluation d'interventions/outils visant à réduire le mésusage ;
- l'analyse qualitative et/ou quantitative des conséquences du mésusage sur la iatrogénie médicamenteuse ;
- l'analyse qualitative et/ou quantitative des risques liés à un mauvais usage des dispositifs médicaux ;
- l'analyse d'impact des communications, recommandations et décisions sanitaires auprès des professionnels de santé et du grand public ;
- la comparaison des usages des produits de santé en France avec les autres pays européens.

Les projets de recherche pourront être de nature **observationnelle** ou **interventionnelle** . Les recherches observationnelles pourront s'appuyer sur des bases de données existantes (bases médico-administratives, grandes cohortes, etc.) ou sur la réalisation d'études *ad hoc* dans différents environnements (médecine de ville, hôpital). Des recherches interventionnelles, mais ne comportant pas d'intervention à risque non justifiée par une prise en charge habituelle, pourront également être proposées. Les projets pourront aborder le bon usage/mésusage des produits de santé sous l'angle des prescripteurs (professionnels de

santé) ou l'angle des utilisateurs/consommateurs », ou les 2 conjointement.

Les dossiers de candidature éligibles seront évalués par des experts externes à l'Agence sur les critères suivants : positionnement thématique, qualité scientifique, méthodologie et faisabilité du projet, qualité des équipes participantes et valorisation. Suite à cette première évaluation, un jury extérieur à l'ANSM composé de personnalités scientifiques proposera la liste des meilleurs projets au Directeur général de l'ANSM qui décidera des projets à financer.

Chaque projet, d'une durée maximale de 36 mois, pourra être financé à hauteur de 200 000 euros maximum.

La date limite de soumission des dossiers par voie électronique est fixée au **31 mars 2016** (le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers papiers originaux signés devant être transmis a

- Consulter les documents de l'appel à projets de recherche 2016

L'ANSM rappelle, par la mise en œuvre de cet appel à projets, sa volonté de mobiliser la recherche académique à but non lucratif sur la sécurité d'emploi des produits de santé permettant une meilleure évaluation de leur balance bénéfice/risque.

[1] Université, Etablissement publics à caractère scientifique et technologique (EPST), Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), etc.